

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## LE JOURNAL DU LOT

A SES LECTEURS ET ABONNÉS

Nos ateliers étant fermés à l'occasion des fêtes du 1<sup>er</sup> janvier, le *Journal du Lot* ne paraîtra pas samedi.

## Lettre de Paris

Le coup de théâtre de l'avocat-général qui s'est désisté de l'accusation à l'égard de MM. Gaillard, Laisant, Rigaut et Boyer n'était peut-être pas aussi inattendu qu'on serait tenté de le croire. Il n'est rien de plus curieux à étudier que la psychologie de la Cour d'assises. On raconte que sous le second empire, dans une ville que nous croyons inutile de nommer, un avocat-général se cachait sous la table de la salle à manger où les jurés prenaient leurs repas. Grâce à cette méthode, ce magistrat ne subissait jamais d'échec à l'audience. Lorsque les propos échangés à la table d'hôte faisaient pressentir un acquittement, il se désistait de l'accusation, et lorsque le dénouement du procès était plus ou moins douteux, les discussions engagées entre les jurés lui faisaient connaître les arguments qui produiraient le plus d'impression sur leur esprit.

Sans avoir eu besoin de recourir à des moyens aussi peu corrects, et qui, d'ailleurs, seraient impraticables dans une ville comme Paris, où les jurés vont dîner chez eux et ne vont pas prendre leur repas à l'hôtel, comme c'est l'usage dans la plupart des chefs-lieux judiciaires des départements, M. Van Cassel ne s'en est pas moins comporté comme un remarquable tacticien de cour d'assises. Il y a eu un moment où l'acquiescement de tous les accusés n'était pas douteux. On ne saurait imaginer de plus émouvant spectacle que cette fin d'audience, où le public entraîné par l'éloquente apostrophe de M. Gaillard, éclatait en applaudissements. A partir de ce moment, il n'a plus été possible à Arton d'ouvrir la bouche sans provoquer des murmures, et les accusés étaient acclamés comme des triomphateurs.

A la façon d'un général qui, au moment où la bataille lui semblait perdue, s'aperçoit d'un mouvement d'hésitation dans les manœuvres de l'armée ennemie, et change tout à coup ses dispositions, l'organe du ministère public a brusquement abandonné l'accusation à l'égard de ceux des accusés dont l'acquiescement était inévitable, afin de concentrer contre MM. Maret, Saint-Martin et Planteau tous les efforts de sa dialectique. Personne ne contestera l'habileté de cette manœuvre. On sait que le jury a du goût pour les solutions les plus simples. Il acquitte ou il condamne en bloc, sans examiner de trop près les faits spéciaux relevés à la charge de chacun des accusés.

En faisant la part du feu, l'avocat-général réussira-t-il à obtenir une condamnation contre les accusés qu'il ne met pas hors

de cause ? Il serait, à notre avis, très téméraire d'annoncer dès maintenant le verdict qui sera rendu.

Les jurés paraissent avoir écouté le substantiel réquisitoire de l'avocat-général d'une oreille assez distraite. Cette demi-somnolence doit-elle être attribuée à l'extrême fatigue que leur cause un procès indéfiniment prolongé, ou bien leur conviction serait-elle à peu près arrêtée maintenant et très difficile à modifier. Ces deux explications sont l'une et l'autre admissibles, mais il n'en est pas moins hors de doute que les débats ont pris une telle tournure que les défenseurs vont avoir un rôle décisif à jouer. Le sort des accusés va dépendre de l'éloquence de leurs avocats.

## INFORMATIONS

### Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis en Conseil, à l'Élysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

Le ministre de la guerre a donné connaissance au Conseil d'un rapport de M. Dujardin-Beaumetz, médecin inspecteur-général, envoyé en mission spéciale à Castres, pour s'y rendre compte de la situation sanitaire et organiser les mesures nécessaires.

Le général Billot a également soumis au Conseil un mouvement de promotions dans la Légion d'Honneur et de nominations de généraux de division et de brigade.

Le ministre de l'intérieur a entretenu le conseil de la situation économique en Algérie et des mesures propres à y remédier. Le gouvernement a avisé aux moyens de mettre une somme de 1.200.000 fr. à la disposition du gouverneur général, en faveur des indigènes menacés de famine.

Le garde des sceaux a soumis un mouvement judiciaire à la signature du président de la République.

En l'absence de M. Turrel, ministre des travaux publics, M. Méline a communiqué au conseil l'état de l'enquête qui se poursuit au ministère des travaux publics sur l'accident du Péage-de-Roussillon.

### Mouvement diplomatique

M. Hanotaux a fait signer le mouvement diplomatique suivant :

M. Barrère, ambassadeur de France à Berne, est nommé ambassadeur de France à Rome.

M. de Montholon, ministre de France à Bruxelles, est nommé ambassadeur à Berne.

M. Gérard, ministre de France à Pékin, est nommé ministre à Bruxelles.

M. Pichon, ministre de France à Rio-de-Janeiro, est nommé ministre à Pékin.

M. de Lavar, secrétaire d'ambassade à Rome, est nommé ministre de France à Rio-de-Janeiro.

M. Dubail, consul général de la légation de France à Pékin, est nommé ministre de France à Santiago, en remplacement de M. de Balny d'Avricourt.

M. d'Ormesson, ministre de France à Lisbonne, est nommé ministre de France à Athènes, en remplacement de M. Bourée, qui a demandé sa mise en disponibilité.

M. Rouvier, ministre de France à Stockholm, est nommé ministre de France à Lisbonne.

M. Henri Marcel, directeur du cabinet et du personnel au ministère des affaires étrangères, est nommé ministre de France à Stockholm.

M. Marcel sera remplacé dans ses fonctions de directeur du cabinet et du personnel par M. Soulange-Bodin, conseiller d'ambassade à Berlin.

M. Soulange-Bodin est, en outre, nommé ministre plénipotentiaire.

### Election législative

Vannes (Morbihan) 1<sup>re</sup> circonscription

Les électeurs de la 1<sup>re</sup> circonscription de Vannes sont convoqués le 16 janvier prochain, pour pourvoir au remplacement de M. Du Bodan, réactionnaire, décédé.

Vannes est une des rares villes de France représentée par un conseil municipal réactionnaire.

Les républicains hésitent aussi à entamer la lutte ; nous espérons qu'ils sauront vaincre leurs hésitations, et qu'ils commenceront par opposer un concurrent à M. Louis Guyot de Salins, réactionnaire, qui se présente d'abord au Conseil général dans le canton de Vannes et probablement ensuite, s'il est élu, à l'élection législative du 16 janvier.

### L'Affaire Dreyfus

Corruption de fonctionnaires

Le parquet de la Seine vient de charger officiellement M. Bertulus d'ouvrir une information, pour corruption de fonctionnaire, contre MM. Mathieu et Léon Dreyfus. Il s'agit dans l'espèce des offres d'argent que ces messieurs ont été accusés d'avoir faites en 1894 au colonel Sandherr, offres que M. Mathieu Dreyfus a démenties contre les affirmations données au *Soir* par la veuve du colonel et M. Penot.

### Procès Arton

La Cour a entendu les plaidoiries des défenseurs.

M<sup>e</sup> Demange a parlé en faveur d'Arton : M<sup>e</sup> Decori défend Saint-Martin.

M<sup>e</sup> Henri Coulon est revenu avant-hier de Londres, où il était allé conférer avec son client M. Naquet.

### M<sup>me</sup> de Jouffroy d'Abbans

M<sup>me</sup> de Jouffroy d'Abbans, entendue par le capitaine Jeannaire, capitaine rapporteur près le conseil de guerre du 14<sup>e</sup> corps, a prétendu connaître la dame voilée. Si le commandant Esterhazy persiste à ne pas la mettre hors de cause, M<sup>me</sup> de Jouffroy dira tout ce qu'elle sait et appuiera son témoignage par des preuves.

### M. Lockroy à Romans

M. Edouard Lockroy, qui avait accompagné M. Léon Bourgeois à Valence et à Avignon, a fait une conférence politique à Bourges-Péage, devant un nombreux auditoire. La conférence était présidée par M. Maurice Faure, député de la Drôme, assisté de son collègue, M. Louis Blanc.

Après avoir fait l'éloge de M. Léon Bourgeois et de M. Ed. Lockroy, M. Maurice Faure a vivement convié les républicains à l'union et à l'action pour le triomphe de la République démocratique.

Ensuite M. Lockroy a prononcé un discours politique et a terminé en engageant chaleureusement ses auditeurs à adopter ce mot d'ordre de la révision et de l'impôt sur le revenu, en allant aux urnes en mai prochain.

### Le Nouveau Gouverneur de la Banque de France

La nomination de M. Pallain, directeur général des douanes, aux fonctions de gouverneur de la Banque de France, est aujourd'hui un fait définitif. Le décret qui la

consacre est signé et promulgué au *Journal Officiel*.

### Scandale allemand

Princesse et laquais

On lit dans la *Patrie* :

L'empereur et toute la cour, aussi bien que les autres cours des Etats germaniques, sont profondément scandalisés par l'aventure d'une princesse appartenant à une des plus vieilles dynasties de l'Europe, qui s'est laissée séduire par un laquais, jeune et joli garçon, mais de la plus basse extraction.

La jeune princesse en question n'est autre que la princesse Marie, la plus jeune fille du prince héritier du grand-duché de Mecklembourg-Strelitz.

La princesse Marie, à peine âgée de dix-sept ans, est d'une grande beauté et d'une remarquable intelligence. Ses intrigues avec le jeune laquais de la cour de Strelitz durent depuis plusieurs mois sans que les parents de la princesse en aient jamais eu le moindre soupçon.

Lorsque les conséquences de cette faute devinrent visibles, le célèbre professeur Olschhausen de Berlin, fut appelé à la cour et n'hésita pas à révéler la fatale vérité aux parents de la princesse.

Le laquais a naturellement été renvoyé et a touché la forte somme à condition de s'expatrier en Amérique.

### La nouvelle gare d'Orléans

Le préfet de la Seine vient de prendre un arrêté en vertu duquel une enquête relative au nombre et à l'emplacement des stations de la ligne de la place Valhubert au quai d'Orsay, sera ouverte du 30 décembre 1897 au 8 janvier 1898, aux mairies des 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> arrondissements. Des registres pour la consignation des observations et un exemplaire du projet dressé par la Compagnie d'Orléans seront mis dans ces mairies, à la disposition du public.

### Municipalité dissoute

Le conseil municipal de Labastide-Saint-Georges (Tarn), vient d'être dissous.

Cette municipalité étant divisée en deux fractions numériquement égales, aucune des affaires soumises à cette assemblée ne pouvait aboutir.

### Tentative d'enlèvement du traître

Le *Moniteur universel* a publié le grave renseignement suivant :

« Des rumeurs persistantes relatives au retour en France du capitaine Dreyfus pour la révision de son procès ont circulé à Cayenne. Un voilier aux allures suspectes a croisé pendant une journée devant les îles du Salut ; le commandant du pénitencier, inquiet et craignant une surprise ayant pour but l'enlèvement de son prisonnier, a demandé par télégraphe l'envoi d'un bateau à vapeur. Dès l'arrivée du stationnaire, le voilier a disparu à l'horizon ».

L'*Intransigeant* remarque que, depuis que le traître Dreyfus est interné à l'île du Diable, ces tentatives se renouvellent fréquemment et l'on commence à trouver étrange que le gouvernement n'ait pas encore trouvé le moyen de mettre en état d'arrestation les instigateurs de ces tentatives d'enlèvement.

### En Grèce

On mande d'Athènes au *Times*, d'après la *Hestia*, que le gouvernement hellénique a ouvert des négociations avec l'Autriche pour obtenir l'envoi d'une mission militaire chargée de réorganiser l'armée grecque.

**Pudeur Anglaise**

On lit dans le *Journal de Rouen* :  
La proverbiale pudeur britannique fleurirait-elle en cette fin d'année ? Le *Daily Chronicle* nous révèle une mode au moins singulière qui s'est établie à Londres, chez les femmes du monde — du meilleur monde : on sait qu'elles ne se formalisaient pas de voir leurs photographies en vente dans tous les magasins d'illustrés ou de papeterie et de figurer aux devantures, dans la compagnie d'actrices ou de demi-mondaines ; ainsi offertes de leur propre gré à la contemplation de tous, elles ont jugé que leurs amis personnels méritaient un traitement de faveur et elles ont contracté l'habitude de se faire photographier, pour leurs familles, dans le simple appareil de beautés que l'on vient d'arracher au sommeil.  
« Sans doute, remarque avec philosophie le *Daily Chronicle*, une chemise de nuit est un costume plus décent qu'une robe de bal. Pourtant elle suggère certaines associations d'idées auxquelles une mère de famille ne devrait pas'exposer... » C'est, dit le *Temps*, ce dont on conviendra même à Paris, dans cette grande Babylone si souvent dénoncée pour l'excès de sa dépravation, par les organes de la vertu anglo-saxonne.

**Nouvelle Médaille d'honneur**

Le ministre des finances va soumettre à la signature du président de la République un décret instituant une médaille d'honneur au profit des agents du service actif des contributions indirectes.  
Cette mesure est analogue à celle qui a été prise en 1894 pour les agents des douanes et qui existe également pour le personnel d'autres ministères.

**L'anarchiste Schouppe**

On écrit de Paris :  
Le service de la Sûreté a arrêté, sur les boulevardsexterieurs, l'anarchiste Schouppe, venant de Bruxelles, où il avait purgé une condamnation de 5 ans de prison.  
A l'expiration de sa peine, Schouppe avait été reconduit à la frontière française par la police belge.  
Schouppe s'était évadé, en 1891, de Cayenne où il était relégué.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Annuaire officiel pour 1898**

Nous sommes tous journellement appelés à faire des recherches dans l'Annuaire et, à chaque renouvellement d'année, l'apparition de l'Annuaire officiel du Lot, subventionné par le conseil général, est impatientement attendu.  
La nouvelle édition de cet Annuaire pour 1898, mise au courant des nombreuses modifications survenues jusqu'à ce jour, est en vente dans nos bureaux et dans plusieurs librairies du département, au prix de 2 fr.  
Une table alphabétique des matières, très détaillée, permet de faire avec facilité et

rapidement toutes les recherches dans les 352 pages de ce livre, indispensable surtout au point de vue commercial et industriel. On y trouve, en effet, une liste générale d'adresses des industriels et commerçants résidant à Cahors.  
Cet ouvrage est indispensable aussi au point de vue administratif, militaire, judiciaire, universitaire, historique, etc., car il donne, en outre les noms de tous les fonctionnaires, des notices précises sur les associations diverses, syndicats, membres les composant et tous renseignements utiles sur les bibliothèques, postes et télégraphes, chemins de fer, foires et marchés, etc., etc.

**Nos compatriotes**

Notre compatriote, M. Desplats, secrétaire général de la préfecture du Loiret, nommé percepteur du troisième arrondissement de Toulouse et non installé, est nommé à la perception du quatrième arrondissement de Toulouse (Haute-Garonne), hors classe.

**Perception**

M. Soulatié, percepteur de Prudhomat (Lot), 4<sup>e</sup> classe, appelé à Saint-Germain-du-Teil (Lozère) et non installé, est nommé à la perception de Gardouch (Haute-Garonne), 3<sup>e</sup> classe.  
— M. Lafage, percepteur de Cazals (Lot), 3<sup>e</sup> classe, à la perception de Lourdoueix-Saint-Pierre (Creuse), 3<sup>e</sup> classe.  
— M. Brun, percepteur de Catllar (Pyrénées-Orientales), 4<sup>e</sup> classe, à la perception de Cazals (Lot), 3<sup>e</sup> classe.

**Mouvement judiciaire**

Un mouvement judiciaire a paru à l'*Officiel* ; il n'intéresse pas le département.

**Statistique**

L'*Officiel* publie un tableau dont nous extrayons les renseignements suivants :  
Dans le Lot, il y a eu 1,733 mariages, 18 divorces, 4,091 naissances, 5,301 décès.

**CAHORS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 29 décembre 1897*

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir, en séance extraordinaire.  
Tous les membres sont présents à l'exception de MM. Roussel, Relhié, Lacroix, Delbru, Rouffy, Delpont et Soulié.  
M. Brunies est désigné comme secrétaire.  
M. le Maire donne connaissance au conseil du résultat du referendum relatif aux écoles laïques.  
Voici ce résultat :  
Pour les livres classiques sans distribution de prix ..... 551  
Distribution de prix aux élèves méritants, sans livres classiques.. 81  
Parents qui s'en rapportent à la sagesse de la commission..... 2

Un signataire demande que l'on n'accorde ni prix ni livres..... 1

Total des réponses... 635

Il est à remarquer que le nombre des votants 634, est sensiblement inférieur à l'effectif total des élèves qui fréquentent les écoles laïques, qui comptent environ 750 élèves. Cela tient à ce que plusieurs familles ayant 2, 3 ou 4 enfants d'âge scolaire n'ont émis qu'un seul vote.  
M. Guiraudies demande qu'on décerne aux élèves méritants, qui sortent des écoles de Cahors, un certificat-diplôme.  
Après discussion cette question est renvoyée à la commission des écoles.

M. le Maire donne ensuite lecture d'une lettre du ministre des travaux publics adressée à l'ingénieur en chef et relative à l'enlèvement des boues et ordures ménagères du chemin n° 20, dans la traverse de Cahors.

L'enlèvement des ordures ménagères incombe à la ville qui devra assurer ce service à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1898.

Le Maire a vu l'ingénieur en chef qui propose une subvention à la ville pour l'enlèvement des boues et balayures — à l'exclusion de la neige. — La subvention proposée était tout d'abord de 300 fr.

Le Maire a pu obtenir 500 francs  
M. Guiraudies et plusieurs conseillers trouvent cette subvention insuffisante.

M. Delpech propose alors de retourner la proposition et d'offrir 500 fr. aux ponts et chaussées qui se chargeraient du tout.

Après une très longue discussion le Maire est chargé de demander que la subvention soit portée à 800 fr.

M. le Maire fait connaître au Conseil que l'adjudication pour la démolition des immeubles Brassac, Cagnac et Soulié n'a pas donné de résultat. Les entrepreneurs ont trouvé que les matériaux provenant des démolitions étaient insuffisants pour couvrir leurs frais

Depuis lors, M. le Maire a reçu de nouvelles propositions.

Des entrepreneurs, M. Labie et MM. Luc et Valet ont offert de procéder aux démolitions moyennant une indemnité de 500 fr. pour le 1<sup>er</sup> et de 300 fr. pour les autres.

Le Conseil décide que les deux derniers seront appelés à faire des propositions fermes et vote à cet effet une somme maximum de 300 francs.

M. le Maire est autorisé à faire une adjudication à l'amiable pour la fourniture du mobilier de l'internat du lycée Gambetta.

Avis favorable est donné à une modification de l'article 2 des statuts de la caisse d'épargne.

Sur la proposition de M. Besse, rapporteur de la commission des travaux publics, la demande de M. le D<sup>r</sup> Mendailles, relative à l'établissement d'un bec de gaz, rue Hautesserre, est rejetée. Néanmoins on décide que les deux becs existants resteront allumés toute la nuit.

La commission des finances propose de prendre en considération la demande de

M. Palame, relative à une indemnité pour cession de terrain (M. Delfour, rapporteur)  
Sur la demande de M. Guiraudies, on décide le dépôt du rapport pour étude plus complète de la question

Sur la proposition de M. Cagnac, on vote un crédit de 1000 fr., pour creusement et réparations du bassin du square de la promenade.

La séance est levée à 9 h. 1/2

**Enregistrement**

Par décret, M. Comte, directeur de 3<sup>e</sup> classe de l'enregistrement des domaines et du timbre à Rodez, a été nommé en la même qualité à Cahors, en remplacement de M. Rabejac, retraité.

**Musique du 7<sup>e</sup> de ligne**

A cause des congés du jour de l'an, la musique du 7<sup>e</sup> d'infanterie ne donnera pas son concert habituel le dimanche 2 janvier prochain.

**Bibliothèque populaire de Cahors**

Les Sociétaires de la Bibliothèque populaire de Cahors, sont priés d'assister à la réunion qui se tiendra à la Mairie, salle des Mariages, le 2 janvier 1898 à 8 heures du soir.

*Objet de la réunion :*

Compte-rendu de la gestion de 1897.

**Avenir Cadurcien**

**PROGRAMME DES 1<sup>er</sup> ET 2<sup>e</sup> JANVIER 1898**

Adieux au 19 <sup>e</sup> (P. R.)	Salomez.
Sous les Orangers (Ouverture)	Lardeur.
Angèle (Valse)	F. Rivière.
La fontaine des Géants (fantaisie)	Coquelet.
Vieux Refrains (quadrille)	X. X.

De 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2 (*Allées Fénélon*).

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 28 au 30 décembre 1897

*Naissances*

Combecave, Clovis-Léon, place Rousseau.  
*Décès*  
Gratias, René-Alexis, 1 an, place du palais de justice.  
Dufau, Hortense, épouse Batut, 60 ans, sans profession, rue St-Barthélemy, 19.  
Brunet, Jeanne, sans profession, 81 ans, célibataire à l'hospice.  
Capel, Marie, veuve Escabasse, 44 ans, sans profession, à l'hospice.

**Arrondissement de Cahors**

**LUZEC.** — *Accident.* — Mardi dernier, deux ouvriers étaient occupés à la réparation de la toiture du clocher de la grande église.  
L'un de ces ouvriers, nommé Laumont, se suspendit à une corde mince pour placer deux ardoises au faite du clocher. A ce moment, la corde lisse qu'il serrait glissa entre ses mains, et, ne pouvant se retenir, le malheureux tomba dans le vide d'une hauteur

**BEN BACHIR**  
**AU MAROC<sup>(1)</sup>**

**SCÈNES DE LA FRONTIÈRE**

PAR ACHILLE LÉGER

XXVI

**BENI-SNASSEN ET FLITTAS**

— « Je suis venu pour vous protéger en attendant du secours, dit le pèlerin, dans le cas où les Flittas avanceraient dans le pays. »  
— « Merci, répondit le médecin ; en attendant repose-toi. »  
Ben Bachir, couvert de sueur et de poussière, sortit un instant dans la cour, secoua ses habits, se lava à la fontaine et entra dans la salle à manger où on lui servit un copieux repas arrosé de lait, de thé et de café.  
Le chef du bureau arabe répondit aussitôt :  
— « Je vous envoie vingt cavaliers pour vous protéger en cas d'attaque et télégraphie pour avoir du renfort. Merci de votre avertissement. Nous n'étions pas informés. »  
— « C'est pour moi le moment de vous quitter, sidi toubib ; on ne manquera pas de

me reconnaître. »  
— « Sois tranquille, monte et cache-toi dans ton ancienne chambre ; repose-toi, je te porterai moi-même à manger et personne ne touchera un cheveu de ta tête sans ma permission. »  
Le pèlerin suivit à l'instant les recommandations de l'excellent docteur.  
Les cavaliers arrivèrent une heure après et campèrent au bas du coteau. Monsieur Alexandre leur fit porter du vin et du café.  
Le lendemain arrivait à son tour à marche forcée, une compagnie de zouaves, envoyée à la hâte de Tlemcen et escortée de deux canons de montagne.  
Des messagers furent alors dépêchés aux Flittas qui n'avaient pas changé de place et leur firent comprendre que s'ils voulaient rester sur le territoire français, en attendant qu'ils fissent la paix avec leurs ennemis les Beni-Snassen, il fallait déposer leurs armes, ou repasser la frontière ou combattre. Ils comprirent aussitôt et répondirent qu'ils étaient prêts à retourner chez eux, ayant appris que leurs ennemis s'étaient eux-mêmes retirés. Une demi-heure après, ils repartaient après avoir remercié l'autorité française de la courtoisie hospitalité qui leur avait été donnée.  
Tout rentra ainsi dans l'ordre, l'infanterie et les cavaliers regagnèrent leurs garnisons respectives et Ben Bachir rassuré, sortit de sa prison momentanée.  
Pendant ces allées et venues, le docteur Alexandre était monté la veille au soir chez son hôte inattendu et l'avait prié de lui dire

par suite de quelles circonstances il était devenu un des principaux personnages de la tribu des Beni-Snassen.  
Ben Bachir lui raconta alors, à sa façon, la mort de Mahmoud Ould Sadock et celle de Zohrasa fiancée, son installation chez les Beni-Snassen, son aisance provenant de son commerce des troupeaux, son pèlerinage à La Mecque, et enfin les hostilités entre les deux tribus qui lui procuraient le bonheur de voir son bienfaiteur et son ami, qu'Allah lui soit en aide.  
— « Mais, ajouta-t-il en terminant son récit, j'ai fait transporter dans ma demeure un de mes compagnons de combat, blessé d'un coup de lance à la poitrine ; j'ai hâte d'aller surveiller les soins qu'on lui donne. Ah ! sidi, si vous aviez été là, vous lui auriez certainement sauvé la vie tandis qu'il est peut-être déjà mort à l'heure qu'il est. »  
— « J'ai encore de douze à quinze jours devant moi avant mon départ pour Paris où je vais en partant d'ici. Je veux bien t'accompagner pour sauver ton ami s'il en est temps encore, mais à condition que tu me protégeras en route et au Maroc et que tu me ramèneras à ma maison. »  
— « Où Allah ! sidi. Quel honneur et quel bonheur pour lui et pour moi. »  
— « C'est entendu. Aussitôt la troupe partie, nous partirons nous-mêmes ensemble ; ce voyage me procurera la satisfaction de voir Oudchda et toute ta nouvelle maison. »  
— « Où Allah ! termina l'arabe tout joyeux. »  
Dès le lendemain, aussitôt le départ de la

petite colonne qui les gardait et l'heureuse issue des pourparlers engagés avec les Flittas, ils montèrent à cheval et firent route pour Oudchda en longeant la frontière.  
Chemin faisant et tout en trotinant côte à côte avec son compagnon de voyage, le docteur Alexandre lui raconta à son tour comment et pourquoi il était revenu.  
— « En quittant Nemours, lui dit-il, nous cinglâmes sur le détroit de Gibraltar et de là sur l'Atlantique et débarquâmes seize jours après à New-York, ayant eu depuis le départ jusqu'à l'arrivée une mer constamment douce et un vent toujours favorable. Aussitôt à New-York, je louai une maison et m'y installai comme médecin. Grâce aux connaissances nombreuses de sir Georges, j'eus bientôt une clientèle, mon nom se répandit et je devins en peu de temps un des praticiens les plus connus de la grande ville. J'ai deux voitures pour mes courses et je fatigue tous les jours quatre chevaux.  
« Je me suis marié avec Miss Mary et j'ai aujourd'hui deux enfants, un fils et une fille, encore trop jeunes pour que j'ai voulu les emmener avec moi.  
« Sir Georges, de son côté, a épousé Meriem qui lui a donné jusqu'ici deux fils et une fille que le croisement des races et l'amour mutuel ont rendu des rejetons de la plus belle taille et de la plus grande beauté.  
« Nos deux familles sont si cordialement unies qu'elles n'en font qu'une. Les enfants de sir Georges sont les miens et les miens sont les siens ; nous sommes heureux autant qu'il

(1) Traduction et reproduction réservées.

de quinze mètres environ, et s'abattit sur la toiture de la nef de l'église. Heureusement pour lui, en roulant sur la pente rapide de cette seconde toiture, son pantalon se prit à un des crochets destinés à fixer les échelles des couvreurs. Il resta ainsi accroché, les pieds en haut, la tête pendante et meurtrie, au bord du toit, à une hauteur de sept ou huit mètres, durant vingt-cinq minutes environ.

Cet heureux incident permit d'organiser immédiatement les secours. On fut d'abord très embarrassé, les échelles étant trop courtes pour atteindre le malheureux placé dans une position si critique.

Un dévoué citoyen, Louis Bessat, forgeron, se fit attacher, et au péril de sa vie, glissa auprès de l'ouvrier et lui passa une corde à la ceinture. Ensuite il le descendit lentement, avec précaution, jusqu'aux échelles où on put enfin le saisir et le déposer à terre. Un cordial lui fut administré et on le transporta à l'hôtel Adeline, où le docteur, appelé en toute hâte, le soigna. Ce dernier a constaté des contusions nombreuses à la tête et une fracture au bras gauche.

A moins de complications, les jours de Laumont, qui est marié, ne paraissent pas en danger.

**Arrondissement de Figeac**

**FIGEAC.** — Tribunal correctionnel. — Audience du 28 décembre 1897. Affaire Pestel.

Pestel, accusé d'avoir commis de nombreux abus de confiance, a été condamné à 15 mois d'emprisonnement.

**Acte de probité.** — Ces jours derniers, M. Vialars, tapissier, a trouvé place de la Miséricorde un portemonnaie contenant la somme de 57 fr. 15 c. Après plusieurs recherches, il s'est empressé de le remettre à son propriétaire. Nos félicitations.

**Arrondissement de Gourdon**

**L'HOPITAL-ST-JEAN (Sarrazac).** — Dans la soirée du 24 courant, F..., ouvrier plâtrier-couvreur, travaillant en journée chez le sieur Deymie, aubergiste au foirail de L'Hôpital-St-Jean, entra dans la cave de ce dernier vers 8 h. du soir, et il lui emporta une bonbonne d'eau-de-vie. Il dut craindre d'être surpris, car dans sa précipitation il négligea de refermer les robinets du rhum et de l'eau-de-noix. Une perquisition fut faite au domicile de F..., et fit découvrir la bonbonne vide dans une maison inhabitée du village de Branty. Le voleur avait vidé l'eau-de-vie dans un baril, et l'avait ensuite déposée chez Juin fils aîné, du même lieu.

Ce dernier, voyant les recherches qu'on opérât, s'empressa de demander ce qu'on cherchait, et déclara que la veille au soir F... lui avait apporté un fût d'eau-de-vie en dépôt.

L'inculpé, qui a déjà eu des démêlés avec la justice, est sans doute arrêté à cette heure.

**VAYRAC.** — Elections municipales. Scrutin de ballottage.

Les élus républicains adressent aux électeurs l'appel suivant.

Nous espérons qu'il sera entendu.

**AUX ÉLECTEURS CITOYENS,**

Notre premier devoir, après la chaude bataille de dimanche dernier, sera de remercier les Démocrates de Vayrac pour leur entraînement et leur discipline. Il a fallu qu'une troisième liste, lancée à la dernière heure soit venue faire dévier quelques bons citoyens de leur droit chemin et retarder ainsi le succès de la liste républicaine.

Il faut que dimanche prochain la poussée soit formidable, que les égarés et les indécis rentrent dans le rang et tiennent à honneur de contribuer à la victoire définitive du parti républicain.

**CITOYENS,**

Nous ne doutons pas de vous. Dans l'intérêt de la RÉPUBLIQUE et de la COMMUNE, vous oublierez toutes rivalités personnelles pour faire face à une RÉACTION plus arrogante que jamais et qui se croit déjà maîtresse de la place. Vous unirez tous vos efforts aux nôtres et dimanche les candidats GRANOUILLAC, SIREYJOL, DELMON Etienne, DELMON Henri, CIPÈRE et CHAMBON viendront grossir le nombre des élus de la liste du CONGRÈS RÉPUBLICAIN.

**GOURDON.** — Arrestation. — Le sieur Dupunié, âgé de 70 ans, originaire de Prud'homat, canton de Bretenoux, a été arrêté ces jours derniers, par la gendarmerie de Vayrac, sous l'inculpation de vol, et écroué à la prison de la ville.

**Tribunal correctionnel.** — Une dizaine de chasseurs sont condamnés à des amendes variant de 16 à 25 fr. pour chasse sans permis.

Coups et blessures volontaires. — Pierre Lasfargue, de Milhac, est condamné à vingt jours d'emprisonnement pour violences graves sur le nommé Périé.

Vols. — Joseph Dubreuil et Marie Brunel, du Calvados, prévenus de vol d'un foulard, sont condamnés, le premier à un mois d'emprisonnement, et la prénommée à vingt jours de la même peine.

Le tribunal confirme le mandat de dépôt décerné par le parquet contre Jean Delpuget, originaire de la Corrèze, inculpé de soustraction de volailles.

**Sucrage des vendanges**

Nous recevons la lettre suivante qui nous paraît intéresser les viticulteurs en général.

Maillet, le 23 décembre 1897.

Monsieur le Directeur,

Il se pourrait que plusieurs de lecteurs du *Journal du Lot*, n'eussent vu dans mes lettres que vous avez eu l'obligeance de publier, que le ressentiment de froissements personnels qu'aurait pu me causer l'attitude

de de l'administration des contributions indirectes à mon égard.

Ceux qui en auraient ainsi jugé ne me connaissent pas. Je vois les choses de plus haut, et s'il n'y avait eu en cause que moi, je n'aurais rien dit; mais, c'est l'intérêt général de la vinification qui est en jeu, et que j'ai le courage de défendre, au risque de m'attirer des tracasseries.

D'après moi, MM. les fonctionnaires des contributions indirectes verraient avec peine se propager le sucragé des vendanges, qui augmenterait leurs occupations sans dommage aucun. — Je le reconnais. — Et c'est ainsi, je crois, que se trouve faussée dans son exécution une loi toute de bienveillance en faveur des viticulteurs.

En terminant ma dernière lettre, je vous annonçais que je vous entretiendrais d'une prétendue communication, qui m'aurait été faite au sujet du sucragé de ma vendange.

Voici le fait :

Le 20 novembre dernier, comme je me rendais à Gourdon, le hasard me fit rencontrer sur la route M. le receveur des contributions indirectes de Gourdon, qui allait à la foire de Salviac. Il voulut bien s'arrêter pour me dire :

« J'ai reçu de mon administration une pièce pour vous être communiquée; il y est dit qu'il vous sera permis désormais de verser un peu d'eau sur le sucre avant de le jeter dans la cuve. »

Mais, il ne me paraît guère possible qu'il n'y ait que cela, ai-je dit à M. le receveur.

« C'est tout, a-t-il répondu, dureste, passez chez moi demain, et je vous en donnerai lecture. »

Mes occupations ne m'ayant pas permis d'aller le lendemain à Gourdon, où j'aurais été exposé d'ailleurs, à ne pas rencontrer M. le receveur, que ses fonctions obligent à de nombreux déplacements; je priai un de nos amis communs, de Gourdon, de passer chez M. le receveur pour y prendre copie de la réponse dont ce dernier m'avait parlé la veille.

« Je ne puis, lui fut-il répondu, laisser prendre cette copie ni à vous, ni à l'intéressé. »

J'écrivis alors à M. le receveur d'aviser son administration que je ne passerai chez lui qu'après avoir été autorisé à en prendre copie.

Pourquoi ces précautions ?

Voudrait-on se ménager la faculté de nier plus tard ce qu'on aurait ainsi répondu sans laisser aucune trace dans les mains de l'intéressé ?

On serait d'autant plus tenté de le croire qu'il paraît au moins étrange que l'administration puisse autoriser l'emploi de l'eau pour améliorer le vin.

Cet emploi constituerait de ma part une fraude dans la vente du vin, délit que l'administration serait tenue de relever, sans qu'il me fût possible d'invoquer une autorisation dont il m'aurait été seulement parlé.

Inutile d'ajouter qu'il semblerait être de convenance élémentaire de répondre d'une manière précise à une réclamation, et que

l'administration, moins que tout autre, aurait le droit de se soustraire à cette règle.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes sincères salutations.

*Un viticulteur,*  
Chevalier du Mérite agricole.

**BULLETIN FINANCIER**

L'approche de la liquidation et surtout de la réponse des primes s'est fait sentir plus sensiblement. Les cours ont été très discutés et les baissiers ont remporté un léger avantage.

Comme conséquence, les affaires ont été assez actives, notamment sur les fonds d'Etat.

Le 3 0/0 clôture à 103 au lieu de 103.05, dernier cours d'hier, après 102.95 et 103.12 comme cours extrêmes. Le 3 1/2 0/0 cote 106.82 et l'Amortissable 102.46. La Banque de France est à 3600 ex coupon. Nous retrouvons le Crédit Foncier à 654, le Crédit Lyonnais à 796, le Comptoir National d'Escompte à 585, et la Société Générale à 530.

Le Suez à 3313 a baissé de 2 fr. Nos Chemins se sont traités : le Lyon à 1824, le Midi à 1450 et le Nord à 2055.

Les fonds étrangers sont particulièrement lourds. L'Italien recule à 95.90, l'Extérieur à 61, le Turc, à 21.82, la Banque ottomane à 558. Le Portugais cote 20.14.

Le Russe 3 0/0 1891 reste à 94.35, le 3 1/2 0/0 1894 à 101.

Sur le marché en Banque, les actions de la Société continentale d'automobiles ont nouvelle hausse à 135 et 136.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**AVIS DE LA COMPAGNIE**

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a consenti, sur la demande du Commissariat général de l'Exposition, une réduction de 50 % sur les prix de ses tarifs généraux et spéciaux, avec minimum de 2 centimes par tonne et par kilomètre, pour le transport des matériaux destinés à la construction des palais, pavillons et autres ouvrages que l'Administration de l'Exposition de 1900 édifiera en vue de cette Exposition.

Les intéressés devront s'adresser au Commissariat général de l'Exposition pour faire ramener, par son intermédiaire, à ce taux de réduction, les prix qui leur auraient été réclamés pour ces transports.

**HERNIES**

Guérison radicale par le **Bandage électro-médical MARIE** frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris, n° 8, rue du Pont-Neuf. **M. MARIE** fera lui-même l'application de ses appareils à Villeneuve-sur-Lot, le 28 décembre, hôtel de France. — CAHORS, le lundi 3 janvier, de 9 h. du matin à 8 h. du soir, hôtel des Ambassadeurs. — FIGEAC, le mardi 4, hôtel des Voyageurs. — MONTAUBAN, le 5, hôtel du Midi. — MOISSAC, le 6, hôtel du Luxembourg.

**M. MARIE** revient deux fois par an, en janvier et en juillet.

Nos Bandages électriques seuls guérissent. **26 ans de Merveilleux succès**

Les Bandages des Docteurs **MARIE** défont toute concurrence pour leur efficacité. Traitement par correspondance.

est permis de l'être en ce monde.

« Ayant reçu la nouvelle de la mort de ma tante, je vais à Paris recueillir son héritage, non pour moi qui vivrai toujours de ma lancette, mais pour mes chers enfants. Tout en voyageant, j'ai tenu à revoir ma maison de campagne d'Algérie où j'ai vécu presque heureux pendant quelques années. Je l'ai vendue à mon fermier, qui est un honnête homme, à des conditions très avantageuses pour lui. Il lui suffira en effet de cinq ou six années pour en payer intégralement le prix.

C'est avec un grand bonheur en même temps que je vais revoir la France, ma patrie, malheureusement encore dans les chaînes, mais que je n'ai pas oubliée et que je n'oublierai jamais.

« Je retournerai de là en Amérique où sont à la fois ma famille et mes intérêts. C'est d'ailleurs un pays que j'aime parce que c'est un pays de liberté. »

Arrivés à environ deux heures de Lalla-Mahgnia où ils devaient s'arrêter, ils tombèrent tout à coup, au détour de la route, au milieu de la compagnie de zouaves accourue la veille au secours du docteur et qu'ils croyaient être retournée à Tlemcen. On les arrêta, mais Monsieur Alexandre se fit reconnaître et leur dit qu'il allait jusqu'à Oudchda en compagnie d'un des arabes attachés à son service. Le capitaine commandant le petit détachement leur dit :

« Si vous nous avez rencontrés par ici, Monsieur le docteur, c'est que nous avons reçu l'ordre de surveiller la frontière pendant

une quinzaine de jours. Vous pouvez continuer votre route. »

Les deux voyageurs entrèrent chez Ben Bachir deux jours après leur départ de la maison de campagne. Le premier soin du docteur fut d'examiner le blessé Abdel Kader ben Allal.

« J'arrive trop tard, dit-il à Ben Bachir, il a perdu tout son sang; mes collègues indigènes n'ont pas su arrêter l'hémorragie. Cet homme est à l'agonie, il n'a pas pour deux heures à vivre. »

En effet, deux heures après, Abdel Kader ben Allal rendait le dernier soupir.

Tel fut le dernier écho de la querelle survenue entre les Flittas et les Beni-Snassen.

**XXVII**

**MESSAOUA**

Si Mohammed Ben Bachir dit El Atadj, le pèlerin, s'était montré le plus intrépide défenseur des Beni-Snassen et avait le plus contribué à leur victoire sur les Flittas, il fut aussi le plus largement récompensé et eut la plus belle et la meilleure part dans la répartition des animaux razzés. Il choisit deux cents brebis, cinquante chèvres, quatre vaches, deux juments et deux mules. Son choix s'arrêta bien entendu sur les bêtes qui lui parurent les meilleures.

Il put donc recevoir dignement le docteur Alexandre à qui il offrit le lendemain, après l'enterrement d'Abdel Kader ben Allal, une diffa pantagruélique.

Une seule circonstance allait détruire tout

le bonheur qu'il avait de recevoir un tel hôte, il n'avait pas pensé à se procurer du vin. Heureusement il y songea une heure avant le repas, sauta sur l'Éclair et courut à la ville. Il y connaissait un gargotier israélite qui donnait à boire et à manger aux commerçants européens qui avaient l'habitude de venir à Oudchda.

Il se rendit chez lui, lui acheta fort cher du vin qui n'était pas de première qualité, deux bouteilles de rhum et d'eau-de-vie et revint aussitôt chez lui porteur de son heureuse acquisition. Combien il regrettait alors de n'avoir pas mis de côté quelques bouteilles provenant du navire américain!

Les principaux de son douar et des douars voisins avaient été invités; on but et on mangea force moutons rôtis et beaucoup de couscous; le docteur seul prit du vin et mit de la liqueur dans son café.

Il y eut pendant deux jours grande affluence de monde chez le pèlerin marabout à cause de la présence du médecin français, que tous les indigènes voulaient approcher autant pour le voir que pour le consulter.

Parmi tous les malades du sexe féminin, Messaouda, la veuve d'Abdel Kader ben Allal, était certainement la plus intéressante. Jeune et jolie, petite mais bien prise, avec des yeux noirs-pleins de malice et de désirs, il n'était pas étonnant qu'elle eût rendu un homme passionnément amoureux de sa personne remplie de finesse et de grâce.

Son père l'avait mariée ou plutôt vendue, en Algérie, à un homme qu'elle n'aimait pas,

mais qui avait des troupeaux. Cet homme d'une jalousie excessive, la maltraitait, la tenait presque constamment enfermée.

Avant son mariage, elle s'était quelquefois rencontrée avec Abdel Kader ben Allal et l'avait choisi pour époux dans son cœur. La volonté ou mieux la cupidité paternelle en ayant décidé autrement, c'était par force et non par amour qu'elle avait dû consentir à cette union. Au bout de trois ou quatre mois, Abdel Kader qui lui portait de son côté la plus vive affection, avait pénétré une belle nuit dans la tente de son mari et l'avait assassiné parce qu'il les avait pris en flagrant délit. Puis, il l'avait enlevée et ils avaient passé la frontière. C'est à ce moment que Ben Bachir les avait rencontrés et leur avait offert l'hospitalité.

Devenue mère des œuvres de son ravisseur, la jeune femme ne l'en aimait que davantage; aussi son désespoir, à sa mort, faisait-il peine à voir. Elle s'était égratignée la figure avec une telle violence et si profondément que Monsieur Alexandre, en la voyant dans ce triste état, ne put s'empêcher non seulement de lui recommander de calmer sa douleur mais de lui appliquer des bandages pour arrêter l'effusion du sang. Si elle eût été au Malabar, il est certain qu'elle fut montée avec joie sur le fatal bûcher.

(A suivre).

Bourse de Paris

	COMPTANT Cours du jour	TERME Cours du jour
3 0/0	103 72	103 87
3 0/0 amortissable	102 20	102 45
3 1/2 0/0 1894	106 70	106 80
Tunis, obl. 3 0/0 1892	501 75	—
Annam, Tonkin, 2 1/2, 1896	91 45	91 50
Madagascar 6 0/0, 1887	91	—
Angleterre 2 3/4 0/0, c. 100 L.	112 50	—
Autriche 4 0/0 or (40 flor.)	102 45	—
Egypte unifiée (500 fr.)	—	—
— Daira-Sanieh (20f r <sup>ns</sup> )	104 25	—
— Privilégiée (500 f cap.)	103	—
— Domaniales (20 L. cap.)	106 95	—
Espagne 4 0/0. Extér. (40 p.)	62 15	—
Hongrie 4 0/0 or (40 flor.)	103 85	—
Italie 5 0/0 (1.000 f de rente)	96 45	96 25
Portugal 3 0/0 (20 L. cap.)	20 25	20 45
Roumain 5 0/0 1875	102 50	—
Russie 4 0/0 1867-69	102 95	—
— 4 0/0 1880	102 55	—
— 4 0/0 1889, coup. de 100 fr.	103 40	—
— 4 0/0 1890, 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> émis.	103	—
— 4 0/0 consol., 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> série.	104 30	—
— 3 0/0 1891, or, t. p.	94 60	94 57
— 3 1/2 0/0 1894	101 30	—
Turc, série D.	21 90	22
Ottomanes priorité (500 f)	453	—
Douanes ottomanes (500 f)	496	—
Banque de France	3775	3780
Banque Paris et Pays-Bas	881	883
Comptoir national d'escompte	586	—
Crédit algérien	—	—
Crédit foncier de France	657	656
Crédit indust. et commercial	604 50	—
Crédit lyonnais	792	792
Société de Crédit mobilier	52	—
Société générale	530	—

Bibliographie

LA VIE SCIENTIFIQUE, revue universelle des inventions nouvelles, paraît tous les vendredis en numéros de 24 pages grand format sur deux colonnes, illustrés de nombreuses gravures. Elle publie dans son numéro de ce jour :

Redressement du quatre-mâts « Europe » (M. Dibos). — Considérations physiologiques sur l'engraissement des bestiaux (Albert Larbalétrier). — Coloration artificielle des oiseaux (Ernest Liottier). — La chevachée électrique (Max de Nansouty). — La peur (Jean Tillier). — Photographies multiples obtenues avec un œil d'insecte (Albert Reyner). — Espadons et Marsouins (Max de Nansouty). — Tornades et Cyclones (P. Crépy). — Les tramways dans l'Amérique du Sud (Daniel Bellet). — Revue des Inventions : L'âne récalcitrant. — Balayuses pour le nettoyage des rues. — Manège à cheval simplifié. — Une pince à clous et à rivets. — Fermeture de porte battante. — Développeur conservant longtemps ses propriétés réductrices. — Chronique. — Revue des Journaux. — Procédés et recettes. — Académie des sciences (Georges Petit). — Cyclisme et automobilisme : L'exposition de la Salle Wagram. — Nouvelle bicyclette Cantilever. — La selle tiroir. — Le support de selle. — Nouveau garde-crotte. — Transmission nouvelle par l'engrenage à coin. — Le nouveau tandem. — La voiturette Chenard. — Voiturette automobile à trois places. — Bicyclettes en « Old Hickory ». — Echos d'Angleterre. — Petites nouvelles. — Petite poste. — Bibliographie.

Bureaux : 10, rue Saint-Joseph. — Paris  
Abonnements : Un an 15 fr. Etranger 18 fr.  
Un numéro 0 fr. 35  
Spécimen contre 0 fr. 15 à l'adresse ci-dessus.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N° 1 (1<sup>er</sup> Janvier 1898).

- 1<sup>o</sup> L'insurrection crétoise et la guerre gréco-turque, (Notes et impressions d'un reporter), par M. H. Turot.
  - 2<sup>o</sup> A travers le monde : Les jardins d'essai coloniaux, par M. J. Dybowski.
  - 3<sup>o</sup> Civilisations et religions : Notessur Mascate.
  - 4<sup>o</sup> Missions politiques et littéraires : L'expédition et la mort de Bottego, par M. H. Méhier de Mathuisienlx.
  - 5<sup>o</sup> La lutte économique : Une ville bâtie en un mois. La ville de Skaguay en Alaska.
  - 6<sup>o</sup> A travers la nature : L'aven Armand.
  - 7<sup>o</sup> Livres et Cartes.
  - 8<sup>o</sup> Les Automobiles : La voiture Mors, par P. Meyan.
- Abonnements : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr.  
Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, Bd Saint-Germain, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1309<sup>e</sup> livraison (1<sup>er</sup> janvier 1898).

Le démon des sables, par M. Gustave Toudouze. — L'almanach Hachette. — L'héritage des Derbanne, par A. Verley. — Les timbres-poste : Allemagne, par Lucien d'Elne.  
Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr.  
Bureaux à la librairie Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

SAINT-NICOLAS. — 19<sup>e</sup> année. — Sommaire du n° 5. — 30 Décembre 1897.

Jean Tapin (Capitaine Danrit). — Philéas et Chantrouille (Esp.). — Portrait du lauréat des devinettes — Grillouet (A. de Gériolles). — Une vocation (E. Dupuis). — L'enfant prodigue (Louis Morin). — Boîte aux lettres. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par P. de Sémant, Gé, L. Rudnicki, Edyl, L. Morin, etc.  
Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.  
Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.  
Abonnements : Six mois, 10 fr. Un an, 18 fr.

La 568<sup>e</sup> livraison de la Grande Encyclopédie vient de paraître. Elle contient d'importants articles parmi lesquels nous citons : Meule (avec fig.) traité par MM. L. MOUTOU (industrie); ZABOROWSKI (archéologie) et A. LARBALETIER (agriculture); Meunerie, également traité par M. MOUTOU; la biographie du géologue Etienne Meunier, par M. le Dr HAHN; les les intéressantes monographies des départements de Meurthe-et-Moselle et Meuse, par M. A.-M. BERTHELOT, et, par le même, l'article sur l'Etat et la ville de Mexico.

Prix de chaque livraison : 1 franc. — Une feuille spécimen est envoyée gratuitement sur demande.  
H. LAMIRAULT et Co, 61 rue de Rennes, PARIS.

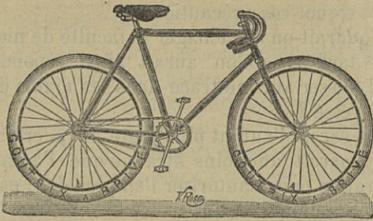
MAISONS RECOMMANDÉES  
PIANOS ET MUSIQUE

**A. DENAU**  
65, Boulevard Gambetta, Cahors.  
Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

**J. VALDIGUIÉ**  
PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales. 7 fois Hors Concours.  
Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.  
Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.  
A l'occasion du premier de l'an  
Il offre à partir de ce jour jusqu'au 30 janvier un grand portrait 20x30, à toute personne qui fera faire 6 cartes album ou 12 cartes de visite au moins, à titre gratis.  
La salle de pose est chauffée de 8 h. du matin à 5 h. du soir.

USINE A BRIVE



FABRE, horloger à Cahors.  
A LA BOULE D'OR

**H. FABRE**  
69, Bd GAMBETTA, 69

CAHORS  
FABRICATION ET RÉPARATION  
D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE  
Dorure et Gravure sur Métaux  
LUNETTERIE & OPTIQUE  
SECURICITE  
Achat de Matières Or, Argent et Platine  
Travaux soignés. — Prix modérés

**LA VUE POUR TOUS**  
PAR L'EMPLOI DES VERRES GRADUÉS  
Marque déposée « CRISTAL DIAMANT »  
Ces verres à foyer étendu sont ordonnés par MM. les Oculistes et Chefs de Clinique

**H. FABRE**  
69, Boulevard Gambetta, Cahors  
SEUL DÉPOSITAIRE POUR CAHORS

**GUERISON**  
Certaine et Radicale  
de toutes les  
AFFECTIONS  
de la PEAU  
Dartres, Eczéma, Acné  
Psoriasis, Herpès, Prurigo  
Pityriasis, Lupsis, etc., etc.  
MEME DES  
Plaies d'Ulères variqueux  
dits incurables.  
Ce Traitement qui a été essayé dans les  
HOPITAUX avec le plus grand succès et  
présenté à l'Académie de Médecine ne  
dérange pas du travail; il est à la portée  
des petites bourses, et, dès le 2<sup>e</sup> jour, il  
produit une amélioration sensible.  
M. LENOIR, Médecin-Spécialiste, ancien Aide-  
Major des Hôpitaux N<sup>os</sup> 9, rue de Turin,  
PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Cartes De Visite

LES CARTES DEUIL SUBISSENT UNE AUGMENTATION DE :  
1/2 deuil 0,50. — Grand deuil 0,75  
Enveloppes blanches : 1 fr. le cent. — Enveloppes deuil : 1,50 le cent.  
Pour recevoir franco un cent de Cartes, il suffit d'envoyer avec la commande, le numéro correspondant au caractère choisi et d'ajouter pour le port : 25 centimes pour 100 cartes et 45 centimes pour 100 cartes et 100 enveloppes. — Adresser les lettres à

L'Imprimerie du JOURNAL DU LOT à CAHORS

Cartes à 1 fr. 25 le cent.

N° 1. M. & M <sup>me</sup> JEAN ESCLAUVISSAT	N° 7. Madame R. BOUSSENARD
N° 2. HIPPOLYTE & PIERRE FAVERNIER	N° 8. R.-M. BONVALOT
N° 3. F.-H. ROUGEMONT	N° 9. LUCIEN ROUGIER LICENCIÉ EN DROIT
N° 4. MAURICE FRESNIEUX Attaché à la Banque de France	N° 10. P. SOURDINAIN
N° 5. M. BOULDOIRE AURILLAC.	N° 11. R. MIRANDOL BERGERAC (DORDOGNE).
N° 6. M. & M <sup>me</sup> GUSTAVE BRISSAC 7, Rue des Platanes, BEAUVAIS.	N° 12. DANIEL MERCADIER

Cartes à 1 fr. 30 le cent.

N° 13. Eugène DELSAHUT Sergent-major au 223 <sup>e</sup> de ligne	N° 16. Alexandre Decourcelles Médecin
N° 14. Mademoiselle Berthe Rivals	N° 17. Daniel & Charles Franqueville BORDEAUX
N° 15. Eugène Bergerat	N° 18. Madame Jean Haudouin Fumel (Lot-et-Garonne).

Cartes à 2 fr. le cent.

N° 19. Fernand Lemarquies Etudiant en Droit	N° 22. Baptiste Rambrac
N° 20. H. Bourdier	N° 23. René Duchesne
N° 21. Madame H. Suchet	N° 24. A. Coulon

Vient de Paraître

L'ANNUAIRE OFFICIEL

Du Département du Lot

1 FORT VOLUME D'ENVIRON 350 PAGES

Prix : 2 Francs

PAR LA POSTE : 2 FR. 25

On peut, dès à présent, adresser les commandes à l'Imprimerie du JOURNAL DU LOT, Cahors.

Vignes Américaines

LES PLUS ANCIENNES DU DÉPARTEMENT

PAR MILLIONS de plants à la vente

en boutures, racinés et plants greffés soudés de toutes variétés  
Grandes quantités de boutures pour greffage, 1 mètre de long  
0,006 millimètres au petit bout.

Sous presse :

10<sup>e</sup> ÉDITION DE

Nos Expériences Pratiques sur la Culture des Vignes Américaines.

Prix : 3 fr. (franco poste).

S'adresser au propriétaire, M. Victor COMBES, Chevalier du Mérite Agricole, à VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot).